



Proposition d'évolution de la nomenclature OPQIBI sur le thème de la géothermie

(Compte-rendu de la réunion du 09/07/13)

Présents :

Dominique ALLEHAUX, Présidente du comité n° 5 de l'OPQIBI

Dominique CENA, Vice-président de CINOV Construction et administrateur de l'OPQIBI

Xavier du CHAYLA, Secrétaire AFPG

Stéphane MOUCHOT, Directeur général de l'OPQIBI

1. Contexte

L'AFPG (Association Française des Professionnels de la Géothermie), association de filière regroupant 90 membres représentatifs des différents métiers de l'énergie géothermique (foreurs, fabricants et installateurs de pompes à chaleur, gestionnaires de réseaux, ...) dont 20 à 30 bureaux d'étude a fait part à l'OPQIBI de l'intérêt d'une ou plusieurs qualifications adaptées/propres à la géothermie.

Parallèlement, à la demande de Dominique CENA, il avait été décidé, en relation avec Dominique ALLEHAUX, d'initier une réflexion sur l'évolution de la nomenclature OPQIBI sur la thématique de la géothermie, laquelle est actuellement intégrée à 2 qualifications « fourre-tout » :

- 2005 : ingénierie des installations de production utilisant les énergies aérauliques, hydrauliques ou géothermiques
- 2006 : ingénierie des centrales de production utilisant les énergies aérauliques, hydrauliques ou géothermiques

Rendez-vous avait été pris pour une réunion le 09/07/13.

2. Propositions d'orientations

Après un tour de table des participants, les orientations suivantes sont proposées :

- Mise en place d'un groupe de travail regroupent les participants à la réunion + un représentant de l'ADEME + un représentant du comité n° 3 « infrastructure » de l'OPQIBI ;

- Il est indispensable de distinguer, dans le domaine de la géothermie, les BET « sous-sol » et les BET « thermiques » oeuvrant sur la partie « ressources géothermiques » « installations utilisant les ressources géothermiques » ;
- De cette distinction, l'évolution suivante de la nomenclature pourrait être envisagée :
 - Création dans la rubrique 10 « techniques du sol » de la nomenclature OPQIBI d'une qualification 1007 « Etude en géothermie »
 - Suppression des qualifications OPQIBI 2005 et 2006, remplacées par 2 nouvelles qualifications :
 - Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique
 - Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie hydraulique
- La nouvelle qualification « Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique » devrait intégrer la prise en compte de la pompe à chaleur (PAC) et de son dimensionnement. La pertinence de la distinction entre les installations de pompage sur nappe et les installations de pompage sur sonde devra être examinée.
- Au niveau des critères de qualification spécifiques pour cette nouvelle qualification, il pourrait être envisagé ce qui suit :
 - Critère spécifique « moyens humains » : exigence d'un collaborateur thermicien et d'une formation spécifique à la géothermie
 - Critère spécifique « moyens méthodologiques » : obligation de préciser la méthodologie utilisée
 - Critère spécifique « références » : présentation d'au moins une référence avec géomodélisation

Sur ces bases, il est décidé que pour fin septembre :

- M. de CHAYLA proposera la rédaction d'un projet de nouvelle qualification 1007 « Etude en géothermie » (définition + critères complémentaires spécifiques);
- Mme ALLEHAUX proposera la rédaction d'un projet de nouvelle qualification « Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique » (définition + critères complémentaires spécifiques).

3. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion est fixée au **jeudi 31 octobre 2013 à 10h.**